



Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : **20/02/MAIRIE MENS/0562**

Date du repérage : 19/02/2020



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ...**Isère**

Adresse :**rue Sous la Tour**

Commune :**38710 MENS**

**Section cadastrale Feuille 000 AK 01,
Parcelle numéro 73 et 74,**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Périmètre de repérage :

**Le diagnostic a été réalisé en fonction
du cahier des charges du bureau
d'architecture fourni par la mairie.**

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : **MAIRIE**

Adresse : **10 place de la mairie
38710 MENS**

Objet de la mission :

Diag amiante avant travaux

Exposition au plomb (CREP)

Résumé de l'expertise n° 20/02/MAIRIE MENS/0562

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : **rue Sous la Tour**

Commune : **38710 MENS**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

..... **Section cadastrale Feuille 000 AK 01, Parcelle numéro 73 et 74,**

Périmètre de repérage : **Le diagnostic a été réalisé en fonction du cahier des charges du bureau d'architecture fourni par la mairie.**

| | Prestations | Conclusion |
|---|-------------|--|
|  | Amiante | Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante. |
|  | CREP | Lors de la présente mission il n'a pas été repéré de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur. |

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux



Numéro de dossier : **20/02/MAIRIE MENS/0562**

Date du repérage : 19/02/2020

ACTIV'EXPERTISE
SECURISE VOTRE PROJET IMMOBILIER

Références réglementaires et normatives

| | |
|-----------------------|---|
| Textes réglementaires | La mission est effectuée en application de l'article L4531-1 du code du travail conjointement aux arrêtés du 21 décembre 2012 et du 26 juin 2013 et conformément aux articles R4412-61 à R4412-65, R4412-97 du Code du Travail et L541-1 à L541-8 du Code de l'Environnement. |
| Norme(s) utilisée(s) | Norme NF X 46-020 de décembre 2008 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante |

Immeuble bâti visité

| | |
|---|---|
| Adresse | Rue : rue Sous la Tour Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: Code postal, ville : .. 38710 MENS Section cadastrale Feuille 000 AK 01, Parcelle numéro 73 et 74, |
| Périmètre de repérage : | Le diagnostic a été réalisé en fonction du cahier des charges du bureau d'architecture fourni par la mairie. |
| Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction : | Autre bâtiment de culture et de loisirs < 1949 |

Le propriétaire et le donneur d'ordre

| | |
|-------------------------|---|
| Le(s) propriétaire(s) : | Nom et prénom : MAIRIE Adresse : 10 place de la mairie 38710 MENS |
| Le donneur d'ordre | Nom et prénom : Mme ARGOUD Alice Adresse : 10 place de la mairie 38710 MENS |

Le(s) signataire(s)

| | NOM Prénom | Fonction | Organisme certification | Détail de la certification |
|---|------------------------|-----------------------|---|---|
| Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ----- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport | Louis Di Bartolomeo | Opérateur de repérage | I.Cert Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE | Obtention : 18/08/2017 Échéance : 17/08/2022 N° de certification : CPDI 4484 |

Raison sociale de l'entreprise : **DIAG Dauphiné / Activ'expertise Grenoble Sud** (Numéro SIRET : **83291001200018**)

Adresse : **7, allée Louis Combe, 38450 Vif**

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**

Numéro de police et date de validité : **101003272104 / 01/11//2020**

Le rapport de repérage

| |
|--|
| Date d'émission du rapport de repérage : 09/03/2020, remis au propriétaire le 09/03/2020 |
| Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses |
| Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 47 pages |

Sommaire

- 1 Les conclusions**
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses**
- 3 La mission de repérage**
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage**
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
 - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage**
 - 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
 - 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
 - 5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
- 6 Signatures**
- 7 Annexes**

1. – Les conclusions

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :

Revêtement lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 1)

Revêtement lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 1)

Revêtement lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 1)

Joint d'assemblage (Extension Friperie RDC - Pièce 1)

Joint d'assemblage (Extension Friperie RDC - Pièce 1)

Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 1)

Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 1)

Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 1)

Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 1)

Enduit à base de ciment lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 1)

Enduit à base de ciment lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 1)

Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 1)

Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 1)

Enduit à base de ciment lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 1)

Enduit à base de ciment lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 1)

Joint d'assemblage (Extension Friperie RDC - Pièce 1)

Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 1)

Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 1)

Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 1)

Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 2)

Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 2)

Enduit à base de ciment lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 2)

Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 2)

Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 2)

Enduit à base de ciment lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 2)

Enduit à base de ciment lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 2)

Joint d'assemblage (Extension Friperie RDC - Pièce 2)

Enduit à base de ciment lissé ou taloché (Extension Friperie RDC - Pièce 2)

Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Extension Friperie 1er étage - Pièce 3)

Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Extension Friperie 1er étage - Pièce 3)

- Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Extension Friperie 1er étage - Pièce 3)**
- Joint d'assemblage (Extension Friperie 1er étage - Pièce 3)**
- Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Extension Friperie 1er étage - Pièce 3)**
- Joint d'assemblage (Extension Friperie 1er étage - Pièce 3)**
- Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Extension Friperie 1er étage - Pièce 3)**
- Enduit à base de ciment lissé ou taloché (Pièce 1; Pièce 2)**
- Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Pièce 3 -Escalier accès logement tiers)**
- Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Pièce principale local Friperie)**

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

| Localisation | Parties du local | Raison |
|--------------|------------------|--------|
| Néant | - | |

2. - Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... hop lab
Adresse : 2 rue de la durance 67100 STRASBOURG
Numéro de l'accréditation Cofrac : 4e2b6e6b-62aa-4dff-9e75-f51f51f51f51

3. - La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la réalisation de travaux dans l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article R. 1334-19 du code de la construction et de l'habitation prévoit que « Les propriétaires des immeubles bâtis mentionnés à l'article R. 1334-14 font réaliser, préalablement à la démolition de ces immeubles, un repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante ».

Conjointement, l'article L4531-1 du code du travail prévoit au titre de l'évaluation des risques que le maître d'ouvrage, doit réaliser un repérage de tout agent cancérigène portant sur les matériaux susceptibles d'en contenir et qui doivent faire l'objet de travaux. Cette mission est soumise aux obligations relatives aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante (articles R 4412-97 à 113 et R 4412-139 et suivants du code du travail)

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.»

Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 13-9 du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste C) et par la norme NFX 46-020.

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini par la liste C de l'Annexe 13.9 du Code de la santé publique et l'annexe A de la norme NF X 46-020 de décembre 2008

Extrait de l'annexe 13.9 (liste C) du Code de la santé publique modifié (liste non exhaustive)

| Composant de la construction | Partie du composant à vérifier ou à sonder |
|---------------------------------|--|
| 1. Toiture et étanchéité | |
| Plaques ondulées | Plaques en fibres-ciment |
| Ardoises | Ardoises composites |
| | Ardoises fibres-ciment |
| Eléments ponctuels | Conduits de cheminée |
| | Conduits de ventilation |
| | Conduits d'évacuation d'eau |

| | |
|---|--|
| Revêtements bitumineux d'étanchéité | Bardeaux d'asphalte |
| | Bardeaux bitume ("shingle") |
| | Pare-vapeur |
| | Revêtements |
| | Colles |
| Accessoires de toitures | Rivets |
| | Faîtages |
| | Closoirs |
| 2. Façades | |
| Panneaux sandwichs | Plaques |
| | Joints d'assemblage |
| | Tresses |
| Bardages | Plaques fibres-ciment |
| | Bacs fibres-ciment |
| | Ardoises fibres-ciment |
| | Isolants sous bardages |
| Appuis de fenêtres | Éléments fibres-ciment |
| 3. Parois verticales intérieures et enduits | |
| Murs et cloisons | Flocages |
| | Enduits projetés |
| | Revêtements durs (plaques planes fibres-ciment) |
| | Joints de dilatation |
| Poteaux (périphériques et intérieurs) | Flocages |
| | Enduits projetés |
| | Joints de dilatation |
| | Entourage de poteaux (carton) |
| | Entourage de poteaux (fibres-ciment) |
| | Entourage de poteaux (matériau sandwich) |
| | Entourage de poteaux (carton+plâtre) |
| Peintures intumescentes | |
| Cloisons légères ou préfabriquées | Panneaux de cloisons |
| | Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (tresses) |
| | Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (carton) |
| | Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (fibres-ciment) |
| Gainés et coffres verticaux | Flocages |
| | Enduits projetés coupe-feu |
| | Enduits lissés coupe-feu |
| | Enduits talochés coupe-feu |
| | Panneaux |
| Portes coupe-feu, portes pare-flammes | Vantaux |
| | Joints |
| 4. Plafonds et faux-plafonds | |
| Plafonds | Flocages |
| | Enduits projetés |
| | Panneaux collés ou vissés |
| | Coffrages perdus (carton-amiante) |
| | Coffrages perdus (fibres-ciment) |
| | Coffrages perdus (composites) |
| Poutres et charpentes (périphériques et intérieurs) | Flocages |
| | Enduits projetés |
| | Peintures intumescentes |
| Interfaces entre structures | Rebouchage de trémies |
| | Jonctions avec la façade |
| | Calfeutrements |
| | Joints de dilatation |
| Gainés et coffres horizontaux | Flocages |
| | Enduits projetés |
| | Panneaux |
| | Jonction entre panneaux |
| Faux-plafonds | Panneaux |
| | Plaques |
| 5. Revêtements de sol et de murs | |
| Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) | Dalles plastiques |
| | Colles bitumineuses |
| | Revêtement plastique avec sous-couche |
| | Chape maigre |
| | Calfeutrement des passages de conduits |
| | Revêtement bitumineux des fondations |
| Revêtements de murs | Sous-couche des tissus muraux |
| | Revêtements durs (plaques de menuiseries) |
| | Revêtements durs (fibres-ciment) |
| | Colles des carrelages |
| 6. Conduits, canalisations et équipements | |
| Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) | Calorifugeages |
| | Enveloppes de calorifuges |
| | Conduits fibres-ciment |
| Conduits de vapeur, fumée, échappement | Conduits fibres-ciment |
| | Joints entre éléments |
| | Mastics |
| | Tresses |
| | Manchons |
| Clapets / volets coupe-feu | Clapets coupe-feu |
| | Volets coupe-feu |

| | |
|--|-----------------------------|
| | Rebouchage |
| Vide-ordures | Conduit fibres-ciment |
| 7. Ascenseurs et monte-charge | |
| Portes et cloisons palières | Portes palières |
| | Cloisons palières |
| Trémie | Flocages |
| | Bourres |
| | Jonction murs / plancher |
| | Joints mousse |
| Machinerie | Flocages |
| | Bourres |
| | Jonction murs / plancher |
| | Joints mousse |
| 8. Equipements divers | |
| Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes..... | Bourres |
| | Tresses |
| | Joints |
| | Calorifugeages |
| | Peintures anti-condensation |
| | Plaques isolantes internes |
| | Plaques isolantes externes |
| Tissu amiante | |
| 9. Installations industrielles | |
| Fours, étuves, tuyauteries... | Bourres |
| | Tresses |
| | Joints |
| | Calorifugeages |
| | Peintures anti-condensation |
| | Plaques isolantes |
| | Tissu amiante |
| | Freins |
| Embrayages | |
| 10. Coffrages perdus | |
| Coffrages et fonds de coffrages perdus | Eléments fibres-ciment |

Extrait de l'annexe A de la norme NF X 46-020 de décembre 2008 (liste non exhaustive)

| | |
|---|--|
| 1-Toiture, terrasse et étanchéité | Plaques ondulées et planes |
| | Ardoises |
| | Eléments ponctuels |
| | Éléments de sous-toiture |
| | Bardeaux bitumé (type Shingle) |
| | Complexe d'étanchéité pour toiture |
| 2-Parois verticales extérieures | Panneaux sandwichs |
| | Bardages |
| | Bardages métalliques à simple ou double peau |
| | Isolants sous bardage |
| | Mur et cloisons «en dur» |
| 3-Parois verticales intérieures | Mur et cloisons «en dur» |
| | Poteaux (périphériques et intérieurs) |
| | Cloisons légères ou préfabriquées |
| | Gaines et coffres verticaux |
| | Portes coupe-feu / pare-flamme |
| | Revêtement de murs, de poteaux, de cloisons légères ou préfabriquées, de gaines, de coffres et des portes coupe-feu et pare-flamme |
| 4-Plafonds et faux plafonds | Plafonds |
| | Poutres et charpentes (périphériques et intérieurs) |
| | Interfaces entre structures |
| | Gaines et coffres horizontaux |
| | Faux-plafonds |
| 5-Planchers et planchers techniques | Suspentes et contrevents |
| | Revêtements de sol |
| 6-Conduits, canalisations et accessoires intérieurs et extérieurs | Planchers |
| | Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, autres fluides) |
| | Conduits de vapeur, fumée, échappement |
| | Câbles électriques |
| | Clapets / volets coupe-feu |
| | Vide-ordures |
| 7-Ascenseurs et monte-charges | Portes intérieures et extérieures de l'ascenseur et portes palières de l'étage |
| | Machinerie |
| | Trémie et Machinerie |
| 8-Équipements divers et accessoires | Chaudières |
| | Tuyauteries |
| | Etuves |
| | Groupes électrogènes |

| | |
|-------------------------------|---------------------------|
| | Convecteurs et radiateurs |
| | Aérothermes |
| | Installations autres |
| 9-Installations industrielles | Fours |
| | Etuves Industrielles |
| | Tuyauteries Industrielles |
| | Racks |
| | Autres Industrielles |
| 10-Voies et Réseaux divers | Conduits |
| | Revêtement routier |

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

| Composant de la construction | Partie du composant ayant été inspecté (Description) | Sur demande ou sur information |
|------------------------------|--|--------------------------------|
| Néant | - | |

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des travaux :

Néant

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

Extension Friperie RDC - Pièce 1,

**Extension Friperie RDC - Pièce 2,
Extension Friperie 1er étage - Pièce 3**

| Localisation | Description |
|--|--|
| Extension Friperie RDC - Pièce 1 | Sol : Dallage briques Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Bois Porte : Bois et Peinture |
| Extension Friperie RDC - Pièce 2 | Sol : Dallage briques Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Bois Fenêtre : Métal et Peinture Porte : Bois et Peinture |
| Extension Friperie 1er étage - Pièce 3 | Sol : Bois Mur : plâtre et peinture Plafond : Bois Fenêtre 1 : Bois et Peinture Fenêtre 2 : Bois et Peinture |

4. - Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

| Documents demandés | Documents remis |
|---|-----------------|
| Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés | - |
| Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place | - |
| Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité | - |

Observations :

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 09/03/2020

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 19/02/2020

Heure d'arrivée : 10 h 00

Durée du repérage : 01 h 00

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : M.FAURE

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision de décembre 2008.

| Observations | Oui | Non | Sans Objet |
|--|-----|-----|------------|
| Plan de prévention réalisé avant intervention sur site | - | - | X |
| Vide sanitaire accessible | | | X |
| Combles ou toiture accessibles et visitables | | | X |

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. - Résultats détaillés du repérage

5.0 Liste des matériaux reconnus visuellement

| Localisation | Identifiant + Description | Conclusion (justification) | Etat de conservation | Commentaires |
|----------------------------------|--|--|----------------------|--------------|
| Extension Friperie RDC - Pièce 1 | <u>Identifiant:</u> M001 <u>Prélèvement/Echantillon:</u> P001 P002 <u>Description:</u> Revêtement lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux <u>Partie à sonder:</u> Revêtement lissé ou taloché <u>Localisation sur croquis :</u> M001 | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <u>Identifiant:</u> M002 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P003 <u>Description:</u> Revêtement lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 2 - Parois verticales <u>Partie à sonder:</u> Revêtement lissé ou taloché <u>Localisation sur croquis :</u> M002 | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <u>Identifiant:</u> M003 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P004 <u>Description:</u> Revêtement lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 2 - Parois verticales <u>Partie à sonder:</u> Revêtement lissé ou taloché | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <u>Identifiant:</u> M004 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P005 <u>Description:</u> Joint d'assemblage <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Joint d'assemblage | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <u>Identifiant:</u> M005 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P006 <u>Description:</u> Joint d'assemblage <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Joint d'assemblage | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <u>Identifiant:</u> M006 <u>Prélèvement/Echantillon:</u> P007 P008 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <u>Identifiant:</u> M007 <u>Prélèvement/Echantillon:</u> P009 P010 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <u>Identifiant:</u> M008 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P011 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |

| Localisation | Identifiant + Description | Conclusion (justification) | Etat de conservation | Commentaires |
|--------------|---|--|----------------------|--------------|
| | <p><u>Identifiant:</u> M009 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P012 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <p><u>Identifiant:</u> M011 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P015 <u>Description:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <p><u>Identifiant:</u> M012 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P016 <u>Description:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <p><u>Identifiant:</u> M013 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P017 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <p><u>Identifiant:</u> M014 <u>Prélèvement/Echantillon:</u> P018 P019 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <p><u>Identifiant:</u> M015 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P020 <u>Description:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <p><u>Identifiant:</u> M016 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P021 <u>Description:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <p><u>Identifiant:</u> M017 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P022 <u>Description:</u> Joint d'assemblage <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Joint d'assemblage</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <p><u>Identifiant:</u> M018 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P023 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <p><u>Identifiant:</u> M019 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P024 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |



| Localisation | Identifiant + Description | Conclusion (justification) | Etat de conservation | Commentaires |
|----------------------------------|--|--|----------------------|--------------|
| | <p><u>Identifiant:</u> M020 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P025 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| Extension Friperie RDC - Pièce 2 | <p><u>Identifiant:</u> M021 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P026 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <p><u>Identifiant:</u> M022 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P027 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <p><u>Identifiant:</u> M023 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P028 <u>Description:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <p><u>Identifiant:</u> M024 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P029 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <p><u>Identifiant:</u> M025 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P030 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <p><u>Identifiant:</u> M026 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P031 <u>Description:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <p><u>Identifiant:</u> M027 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P032 <u>Description:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Localisation sur croquis :</u> M027</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <p><u>Identifiant:</u> M028 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P033 <u>Description:</u> Joint d'assemblage <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Joint d'assemblage</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <p><u>Identifiant:</u> M029 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P034 <u>Description:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |



| Localisation | Identifiant + Description | Conclusion (justification) | Etat de conservation | Commentaires |
|---|---|--|----------------------|--------------|
| Extension Friperie 1er étage - Pièce 3 | <p><u>Identifiant:</u> M030 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P035 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <p><u>Identifiant:</u> M031 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P036 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <p><u>Identifiant:</u> M032 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P037 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <p><u>Identifiant:</u> M033 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P038 <u>Description:</u> Joint d'assemblage <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Joint d'assemblage</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <p><u>Identifiant:</u> M034 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P039 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <p><u>Identifiant:</u> M035 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P040 <u>Description:</u> Joint d'assemblage <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Joint d'assemblage</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| | <p><u>Identifiant:</u> M036 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P041 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| Pièce 1; Pièce 2 | <p><u>Identifiant:</u> M010 <u>Prélèvement/Echantillon:</u> P013 P014 <u>Description:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| Pièce 3 - Escalier accès logement tiers | <p><u>Identifiant:</u> M038 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P043 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |
| Pièce principale local Friperie | <p><u>Identifiant:</u> M037 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P042 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> | Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire) | | |

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences



réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

| Localisation | Identifiant + Description | Conclusion (justification) | Etat de conservation et préconisations |
|--------------|---------------------------|----------------------------|--|
| Néant | - | | |

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

| Localisation | Identifiant + Description | Photo |
|----------------------------------|---|---|
| Extension Friperie RDC - Pièce 1 | <p><u>Identifiant:</u> M001 <u>Prélèvement/Echantillon:</u> P001 P002 <u>Description:</u> Revêtement lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux <u>Partie à sonder:</u> Revêtement lissé ou taloché <u>Localisation sur croquis :</u> M001</p> |  |
| | <p><u>Identifiant:</u> M002 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P003 <u>Description:</u> Revêtement lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 2 - Parois verticales <u>Partie à sonder:</u> Revêtement lissé ou taloché <u>Localisation sur croquis :</u> M002</p> |  |
| | <p><u>Identifiant:</u> M003 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P004 <u>Description:</u> Revêtement lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 2 - Parois verticales <u>Partie à sonder:</u> Revêtement lissé ou taloché</p> |  |
| | <p><u>Identifiant:</u> M004 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P005 <u>Description:</u> Joint d'assemblage <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Joint d'assemblage</p> |  |
| | <p><u>Identifiant:</u> M005 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P006 <u>Description:</u> Joint d'assemblage <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Joint d'assemblage</p> |  |

| Localisation | Identifiant + Description | Photo |
|--------------|--|---|
| | <p><u>Identifiant:</u> M006 <u>Prélèvement/Echantillon:</u> P007 P008 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |  |
| | <p><u>Identifiant:</u> M007 <u>Prélèvement/Echantillon:</u> P009 P010 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |  |
| | <p><u>Identifiant:</u> M008 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P011 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |  |
| | <p><u>Identifiant:</u> M009 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P012 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |  |
| | <p><u>Identifiant:</u> M011 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P015 <u>Description:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> |  |
| | <p><u>Identifiant:</u> M012 <u>Réf. prélèvement/échantillon:</u> P016 <u>Description:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> |  |



| Localisation | Identifiant + Description | Photo |
|--------------|---|---|
| | <p>Identifiant: M013 Réf. prélèvement/échantillon: P017 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |  |
| | <p>Identifiant: M014 Prélèvement/Echantillon: P018 P019 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |  |
| | <p>Identifiant: M015 Réf. prélèvement/échantillon: P020 Description: Enduit à base de ciment lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> |  |
| | <p>Identifiant: M016 Réf. prélèvement/échantillon: P021 Description: Enduit à base de ciment lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> |  |
| | <p>Identifiant: M017 Réf. prélèvement/échantillon: P022 Description: Joint d'assemblage Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Joint d'assemblage</p> |  |
| | <p>Identifiant: M018 Réf. prélèvement/échantillon: P023 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |  |

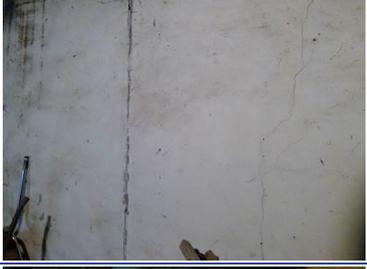


| Localisation | Identifiant + Description | Photo |
|----------------------------------|--|---|
| | <p>Identifiant: M019 Réf. prélèvement/échantillon: P024 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |  |
| | <p>Identifiant: M020 Réf. prélèvement/échantillon: P025 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |  |
| Extension Friperie RDC - Pièce 2 | <p>Identifiant: M021 Réf. prélèvement/échantillon: P026 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |  |
| | <p>Identifiant: M022 Réf. prélèvement/échantillon: P027 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |  |
| | <p>Identifiant: M023 Réf. prélèvement/échantillon: P028 Description: Enduit à base de ciment lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> |  |
| | <p>Identifiant: M024 Réf. prélèvement/échantillon: P029 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |  |



| Localisation | Identifiant + Description | Photo |
|--|--|---|
| | <p>Identifiant: M025 Réf. prélèvement/échantillon: P030 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |  |
| | <p>Identifiant: M026 Réf. prélèvement/échantillon: P031 Description: Enduit à base de ciment lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> |  |
| | <p>Identifiant: M027 Réf. prélèvement/échantillon: P032 Description: Enduit à base de ciment lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de ciment lissé ou taloché Localisation sur croquis : M027</p> |  |
| | <p>Identifiant: M028 Réf. prélèvement/échantillon: P033 Description: Joint d'assemblage Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Joint d'assemblage</p> |  |
| | <p>Identifiant: M029 Réf. prélèvement/échantillon: P034 Description: Enduit à base de ciment lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> |  |
| <p>Extension Friperie 1er étage - Pièce 3</p> | <p>Identifiant: M030 Réf. prélèvement/échantillon: P035 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |  |



| Localisation | Identifiant + Description | Photo |
|--------------|---|---|
| | <p>Identifiant: M031 Réf. prélèvement/échantillon: P036 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |  |
| | <p>Identifiant: M032 Réf. prélèvement/échantillon: P037 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |  |
| | <p>Identifiant: M033 Réf. prélèvement/échantillon: P038 Description: Joint d'assemblage Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Joint d'assemblage</p> |  |
| | <p>Identifiant: M034 Réf. prélèvement/échantillon: P039 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |  |
| | <p>Identifiant: M035 Réf. prélèvement/échantillon: P040 Description: Joint d'assemblage Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Joint d'assemblage</p> |  |
| | <p>Identifiant: M036 Réf. prélèvement/échantillon: P041 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |  |



| Localisation | Identifiant + Description | Photo |
|---|---|--|
| Pièce 1; Pièce 2 | <p>Identifiant: M010 Prélèvement/Echantillon: P013 P014 Description: Enduit à base de ciment lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> |  |
| Pièce 3 - Escalier accès logement tiers | <p>Identifiant: M038 Réf. prélèvement/échantillon: P043 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |  |
| Pièce principale local Friperie | <p>Identifiant: M037 Réf. prélèvement/échantillon: P042 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie à sonder: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |  |

5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif

| Localisation | Identifiant + Description |
|--------------|---------------------------|
| Néant | - |

6. - Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)**

Fait à **MENS**, le **19/02/2020**

Par : **Louis Di Bartolomeo**



Signature du représentant :



ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 20/02/MAIRIE MENS/0562

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

7.4 Conséquences réglementaires et recommandations

7.5 Recommandations générales de sécurité

7.6 Documents annexés au présent rapport



7.1 - Annexe - Schéma de repérage

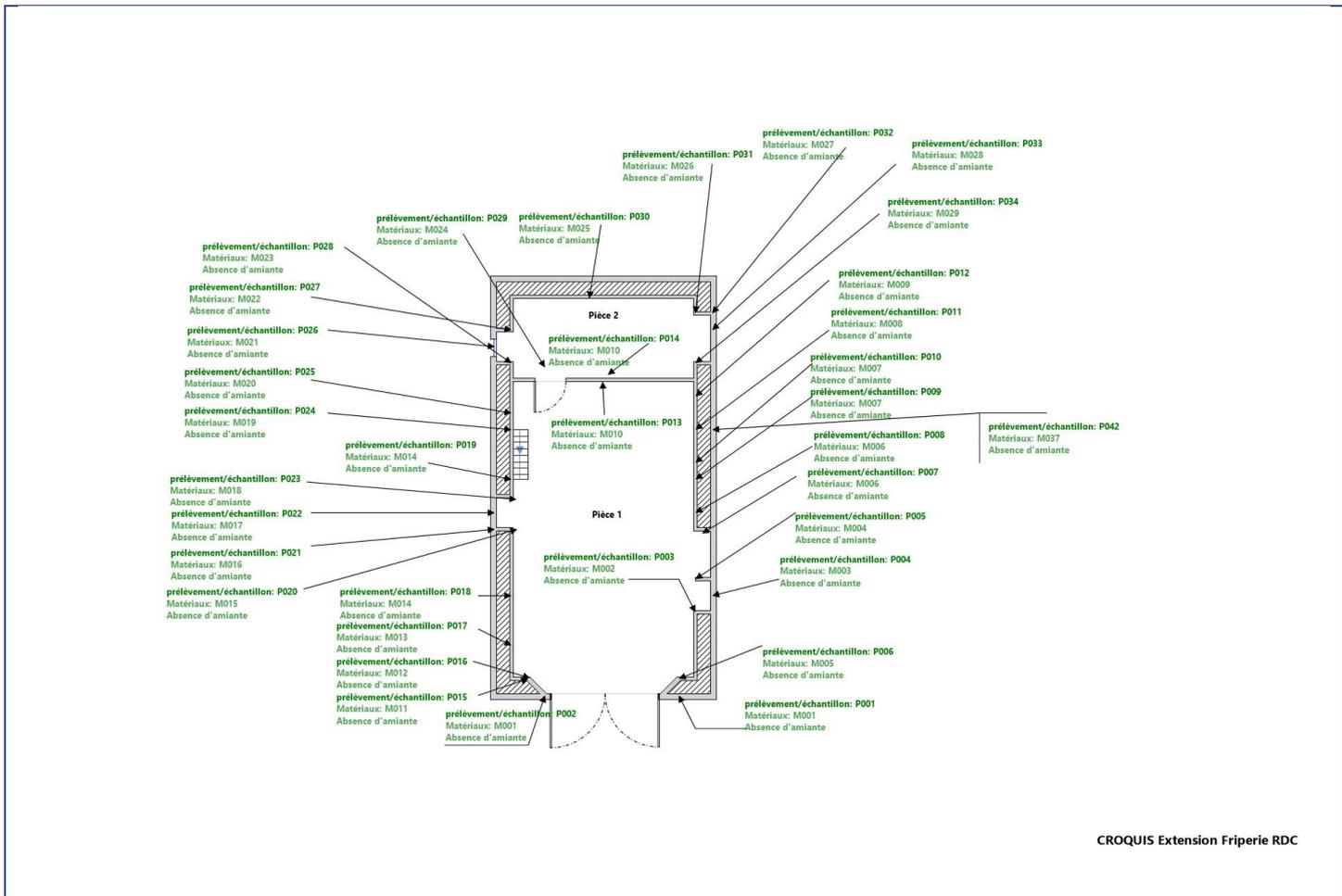
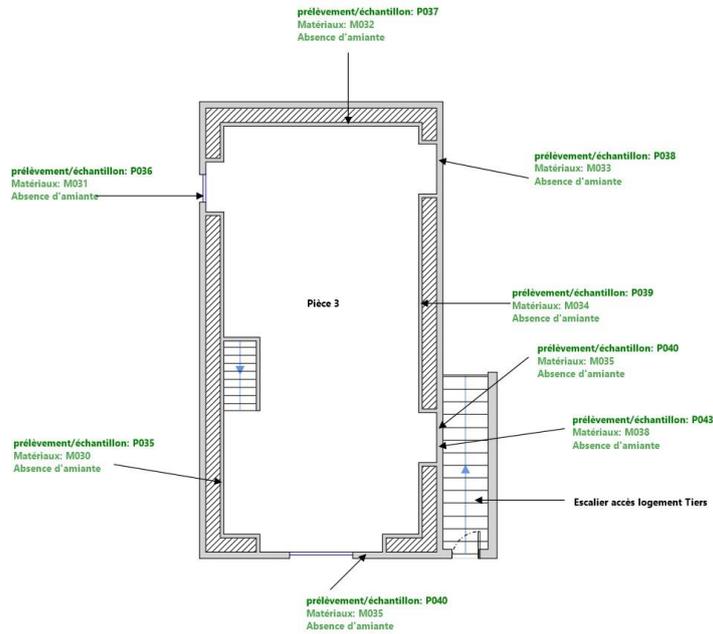


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : DIAG Dauphiné / Activ'expertise Grenoble Sud, auteur : Louis Di BARTOLOMEO Dossier n° 20/02/MAIRIE MENS/0562 du Adresse du bien : rue Sous la Tour 38710 MENS





CROQUIS Extension Friperie 1er Etage

**Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : DIAG Dauphiné / Activ'expertise Grenoble Sud,
auteur : Louis Di BARTOLOMEO
Dossier n° 20/02/MAIRIE MENS/0562 du
Adresse du bien : rue Sous la Tour 38710 MENS**



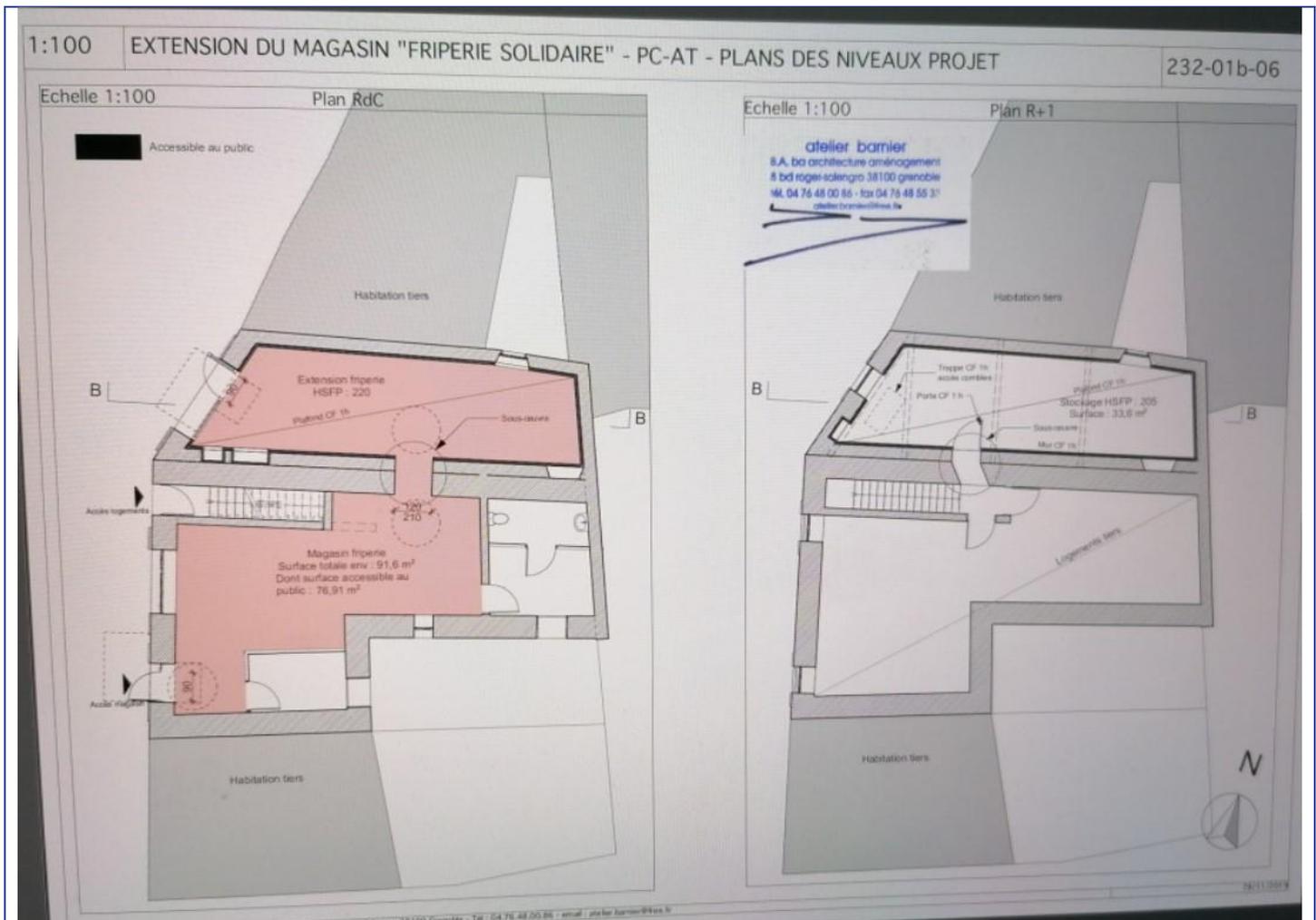


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : **DIAG Dauphiné / Activ'expertise Grenoble Sud**,
auteur : **Louis Di BARTOLOMEO**
Dossier n° **20/02/MAIRIE MENS/0562** du
Adresse du bien : **rue Sous la Tour 38710 MENS**

Légende



| | | | | |
|---|--|---|---------------------------------|---|
|  | Conduit en fibro-ciment |  | Dalles de sol | Nom du propriétaire : MAIRIE Adresse du bien : rue Sous la Tour 38710 MENS |
|  | Conduit autre que fibro-ciment |  | Carrelage | |
|  | Brides |  | Colle de revêtement | |
|  | Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante |  | Dalles de faux-plafond | |
|  | Matériau ou produit sur lequel un doute persiste |  | Toiture en fibro-ciment | |
|  | Présence d'amiante |  | Toiture en matériaux composites | |

Photos

| | |
|--|---|
|  | <p>Photo n° PhA001</p> <p>Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 1</p> <p>Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux</p> <p>Partie d'ouvrage : Revêtement lissé ou taloché</p> <p>Description : Revêtement lissé ou taloché</p> <p>Localisation sur croquis : M001</p> |
|  | <p>Photo n° PhA002</p> <p>Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 1</p> <p>Ouvrage : 2 - Parois verticales</p> <p>Partie d'ouvrage : Revêtement lissé ou taloché</p> <p>Description : Revêtement lissé ou taloché</p> <p>Localisation sur croquis : M002</p> |
|  | <p>Photo n° PhA003</p> <p>Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 1</p> <p>Ouvrage : 2 - Parois verticales</p> <p>Partie d'ouvrage : Revêtement lissé ou taloché</p> <p>Description : Revêtement lissé ou taloché</p> |



| | |
|--|---|
|  | <p>Photo n° PhA004 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 1 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Joint d'assemblage Description : Joint d'assemblage</p> |
|  | <p>Photo n° PhA005 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 1 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Joint d'assemblage Description : Joint d'assemblage</p> |
|  | <p>Photo n° PhA006 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 1 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |
|  | <p>Photo n° PhA007 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 1 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |
|  | <p>Photo n° PhA008 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 1 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |



| | |
|--|---|
|  | <p>Photo n° PhA009 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 1 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |
|  | <p>Photo n° PhA010 Localisation : Pièce 1; Pièce 2 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de ciment lissé ou taloché Description : Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> |
|  | <p>Photo n° PhA011 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 1 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de ciment lissé ou taloché Description : Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> |
|  | <p>Photo n° PhA012 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 1 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de ciment lissé ou taloché Description : Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> |
|  | <p>Photo n° PhA013 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 1 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |



| | |
|--|---|
|  | <p>Photo n° PhA014 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 1 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |
|  | <p>Photo n° PhA015 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 1 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de ciment lissé ou taloché Description : Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> |
|  | <p>Photo n° PhA016 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 1 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de ciment lissé ou taloché Description : Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> |
|  | <p>Photo n° PhA017 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 1 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Joint d'assemblage Description : Joint d'assemblage</p> |
|  | <p>Photo n° PhA018 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 1 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |



| | |
|--|---|
|  | <p>Photo n° PhA019 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 1 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |
|  | <p>Photo n° PhA020 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 1 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |
|  | <p>Photo n° PhA021 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 2 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |
|  | <p>Photo n° PhA022 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 2 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |
|  | <p>Photo n° PhA023 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 2 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de ciment lissé ou taloché Description : Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> |



| | |
|--|---|
|  | <p>Photo n° PhA024 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 2 Ouvrage : 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |
|  | <p>Photo n° PhA025 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 2 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |
|  | <p>Photo n° PhA026 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 2 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de ciment lissé ou taloché Description : Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> |
|  | <p>Photo n° PhA027 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 2 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de ciment lissé ou taloché Description : Enduit à base de ciment lissé ou taloché Localisation sur croquis : M027</p> |
|  | <p>Photo n° PhA028 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 2 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Joint d'assemblage Description : Joint d'assemblage</p> |



| | |
|--|---|
|  | <p>Photo n° PhA029 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 2 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de ciment lissé ou taloché Description : Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> |
|  | <p>Photo n° PhA030 Localisation : Extension Friperie 1er étage - Pièce 3 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |
|  | <p>Photo n° PhA031 Localisation : Extension Friperie 1er étage - Pièce 3 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |
|  | <p>Photo n° PhA032 Localisation : Extension Friperie 1er étage - Pièce 3 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |
|  | <p>Photo n° PhA033 Localisation : Extension Friperie 1er étage - Pièce 3 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Joint d'assemblage Description : Joint d'assemblage</p> |



| | |
|--|---|
|  | <p>Photo n° PhA034 Localisation : Extension Friperie 1er étage - Pièce 3 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |
|  | <p>Photo n° PhA035 Localisation : Extension Friperie 1er étage - Pièce 3 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Joint d'assemblage Description : Joint d'assemblage</p> |
|  | <p>Photo n° PhA036 Localisation : Extension Friperie 1er étage - Pièce 3 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |
|  | <p>Photo n° PhA037 Localisation : Extension Friperie RDC - Pièce 1 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de ciment lissé ou taloché Description : Enduit à base de ciment lissé ou taloché</p> |
|  | <p>Photo n° PhA038 Localisation : Pièce principale local Friperie Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |



| | |
|---|---|
|  | <p>Photo n° PhA039 Localisation : Pièce 3 -Escalier accès logement tiers Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché</p> |
|---|---|

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

| Identifiant et prélèvement | Localisation | Composant de la construction | Parties du composant | Description | Photo |
|----------------------------|--------------|--|--|---|---|
| M001-P001 | Pièce 1 | 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux | Revêtement lissé ou taloché | Revêtement lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M001-P002 | Pièce 1 | 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux | Revêtement lissé ou taloché | Revêtement lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M002-P003 | Pièce 1 | 2 - Parois verticales | Revêtement lissé ou taloché | Revêtement lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M003-P004 | Pièce 1 | 2 - Parois verticales | Revêtement lissé ou taloché | Revêtement lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M004-P005 | Pièce 1 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Joint d'assemblage | Joint d'assemblage Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M005-P006 | Pièce 1 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Joint d'assemblage | Joint d'assemblage Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M006-P007 | Pièce 1 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |

| Identifiant et prélèvement | Localisation | Composant de la construction | Parties du composant | Description | Photo |
|----------------------------|--------------|---|--|---|---|
| M006-P008 | Pièce 1 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M007-P009 | Pièce 1 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M007-P010 | Pièce 1 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M008-P011 | Pièce 1 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M009-P012 | Pièce 1 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M010-P013 | Pièce 1 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de ciment lissé ou taloché | Enduit à base de ciment lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M010-P014 | Pièce 1 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de ciment lissé ou taloché | Enduit à base de ciment lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M011-P015 | Pièce 1 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de ciment lissé ou taloché | Enduit à base de ciment lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M012-P016 | Pièce 1 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de ciment lissé ou taloché | Enduit à base de ciment lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M013-P017 | Pièce 1 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M014-P018 | Pièce 1 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |

| Identifiant et prélèvement | Localisation | Composant de la construction | Parties du composant | Description | Photo |
|----------------------------|--------------|---|--|---|---|
| M014-P019 | Pièce 1 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M015-P020 | Pièce 1 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de ciment lissé ou taloché | Enduit à base de ciment lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M016-P021 | Pièce 1 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de ciment lissé ou taloché | Enduit à base de ciment lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M017-P022 | Pièce 1 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Joint d'assemblage | Joint d'assemblage Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M018-P023 | Pièce 1 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M019-P024 | Pièce 1 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M020-P025 | Pièce 1 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M021-P026 | Pièce 2 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M022-P027 | Pièce 2 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M023-P028 | Pièce 2 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de ciment lissé ou taloché | Enduit à base de ciment lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M024-P029 | Pièce 2 | 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |

| Identifiant et prélèvement | Localisation | Composant de la construction | Parties du composant | Description | Photo |
|----------------------------|--------------|---|--|---|---|
| M025-P030 | Pièce 2 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M026-P031 | Pièce 2 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de ciment lissé ou taloché | Enduit à base de ciment lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M027-P032 | Pièce 2 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de ciment lissé ou taloché | Enduit à base de ciment lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M028-P033 | Pièce 2 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Joint d'assemblage | Joint d'assemblage Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M029-P034 | Pièce 2 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de ciment lissé ou taloché | Enduit à base de ciment lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M030-P035 | Pièce 3 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M031-P036 | Pièce 3 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M032-P037 | Pièce 3 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M033-P038 | Pièce 3 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Joint d'assemblage | Joint d'assemblage Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M034-P039 | Pièce 3 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M035-P040 | Pièce 3 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Joint d'assemblage | Joint d'assemblage Analyse à réaliser: 1 couche |  |

| Identifiant et prélèvement | Localisation | Composant de la construction | Parties du composant | Description | Photo |
|----------------------------|---|---|--|--|---|
| M036-P041 | Pièce 3 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M037-P042 | Pièce 1 | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Commentaires prélèvement: Enduit à base de ciment lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |
| M038-P043 | Pièce 3 - Escalier accès logement tiers | 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Analyse à réaliser: 1 couche |  |

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux ou produit qualifié de dégradés

| Localisation | Identifiant + Description | Etat de conservation | Mesures d'ordre générales préconisées |
|--------------|---------------------------|----------------------|---------------------------------------|
| Néant | - | | |

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

| Fort | Moyen | Faible |
|--|---|---|
| 1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante. | 1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux). | 1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante. |

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

| Fort | Moyen | Faible |
|---|---|---|
| L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...). | L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...). | L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives. |

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des autres matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

| Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation | Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation | Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation |
|---|--|---|
| L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau. | L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau. | L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau. |

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrément dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrément au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrément mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrément ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrément mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrément ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrément inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrément ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrément dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrément dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
- Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
 - Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
- Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 - Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 - Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 - Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
- En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésotéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents





B.A.ba architecture
8 bd roger Salengro
38100 Grenoble

Tél.: 04 76 48 00 86
atelier.barnier@free.fr

B.A.ba architecture
s.a.r.l. d'architecture
au capital de 7622.45€
ODA : 355 • APE : 742 A
SIRET : 399 323 955 000 19
TVA Intracomm. FR 52 399323955

COMMUNE DE MENS

AMÉNAGEMENT DE LA MAISON GALLAND :
- AGRANDISSEMENT DU MAGASIN FRIPERIE SOLIDAIRE
- CRÉATION D'UN STOCKAGE À L'ÉTAGE

APS

DESCRIPTIF SOMMAIRE et ENVELOPPE DES TRAVAUX
selon carnet de plans 232-01^

I - DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX

La maître d'ouvrage devra faire établir un Diagnostic Amiante Avant Travaux. Les sous-œuvres et le plancher devront faire l'objet d'une étude par bet structure afin de dimensionner les ouvrages et renforts nécessaires.

1 - Lot Démolition Maçonnerie Façade

Démolitions

- Démolition cloisonnement existant
- Démolition dallage existant
- Démolition plancher bois entre 0 et +1
- Dépose des menuiseries existantes
- Évacuation des gravats

Dallage béton

- Décaissement terre plein et évacuation
- Réalisation d'un blocage par empierrement compacté
- Pose d'un isolant de polystyrène extrudé de 80mm d'épaisseur compris bande périphérique
- Film polyéthylène
- Dallage béton finition lissée. compris armature double nappe treillis. Ép 15cm.

Sous-œuvre selon préconisation étude BA

- Création d'ouverture comprenant : étalement, dépose du mur de façade. coffrage, ferrailage et coulage de 2 poteaux en jambage en béton armé pour recevoir de profilé métallique formant linteau
- Fourniture et pose d'un profilé métallique formant linteau longueur selon largeur du sous-œuvre
- Mattage entre le profilé métallique formant linteau et la maçonnerie conservée au-dessus de celui-ci

Maçonneries diverses

- Reprise des encadrements d'ouvertures conservées
- Exécution de seuil et rejingot maçonné au droit des portes et des fenêtres
- Reprises maçonnerie pour fixation muralière pour solivage plancher

Traitement de la façade

- Échafaudage
- Piquage enduit existant
- Enduit à la chaux traditionnel teinte identique au bâtiment existant mitoyen
- Peinture des encadrements et des génôises

18 décembre 2019

1/3



ACTIV'EXPERTISE
| SÉCURISER VOTRE PROJET IMMOBILIER |

2 - Lot Ossature bois

Plancher bois dimensionnement selon étude structure

- Muralière
- Solivage bois
- Panneaux OSB rainuré bouveté de 22mm. Classement M3

3 - Lot Menuiserie extérieure et intérieure

Menuiserie extérieure

- Menuiserie en pin traité épaisseur 79mm, rejingot alu et finition lasure.
- Double vitrage 4/16Ar/4. Vitrage feuilleté pour les châssis en RdC sur rue.
- Les 2 portes seront équipées d'un demi-cylindre avec bouton moleté intérieur, d'une serrure à rouleau et de poignées de tirage type bâton de maréchal.
- Volets bois battants type dauphinois en pin traité et lasuré dito existant
 - ensemble vitré 2,60 x 2,10 avec 1 porte de 1 vantail de 90cm de passage et 1 fixe. Volets 2 vantaux dont 1 double repliable.
 - ensemble vitré 1,3 x 2,10 avec 1 porte 2 vantaux (1 vantail de 90 cm de passage et 1 semi-fixe).
 - ensemble vitré 1,1 x 2,1 avec 2 vantaux vitrés et 1 allège pleine. Volets 2 vantaux.
 - 2 fenêtres de 1 x 1,3. Volets 2 vantaux.

Menuiserie intérieure

- Porte palière en bois CF 1H avec ferme-porte
- Trappe d'accès aux combles 70 x 140. CF 1H. Équipée d'une échelle escamotable.
- Plinthes médium de 8cm de haut

4 - Lot Doublage Isolation Plafond Peinture

Doublage - Isolation

- Doublage des murs niveau 0 et +1. Plaques de plâtre sur ossature avec interposition de 10cm de laine minérale + pare-vapeur.

Plafond

- Faux-plafond en plaques de plâtre avec PV CF 1H. Pose sous solivage bois avec interposition de 20 cm de laine minérale + pare-vapeur. Plafond du niveau 0 et +1.

Peinture

- Préparation des fonds, et 2 couches de peinture des murs et des plafonds de l'extension.

5 - Lot Revêtement de sol

Carrelage

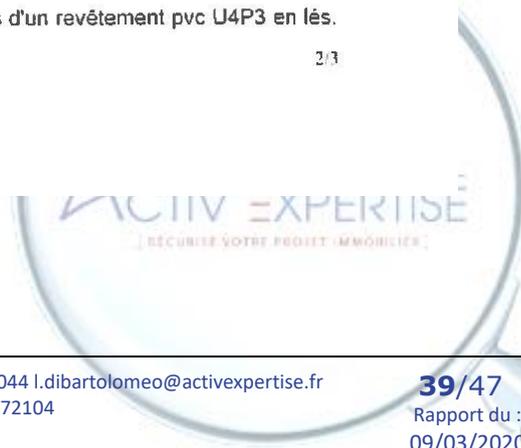
- Ragréage et pose collée d'un carrelage grès cerame anti-dérapant au niveau 0, compris plinthes assorties.

Sol souple

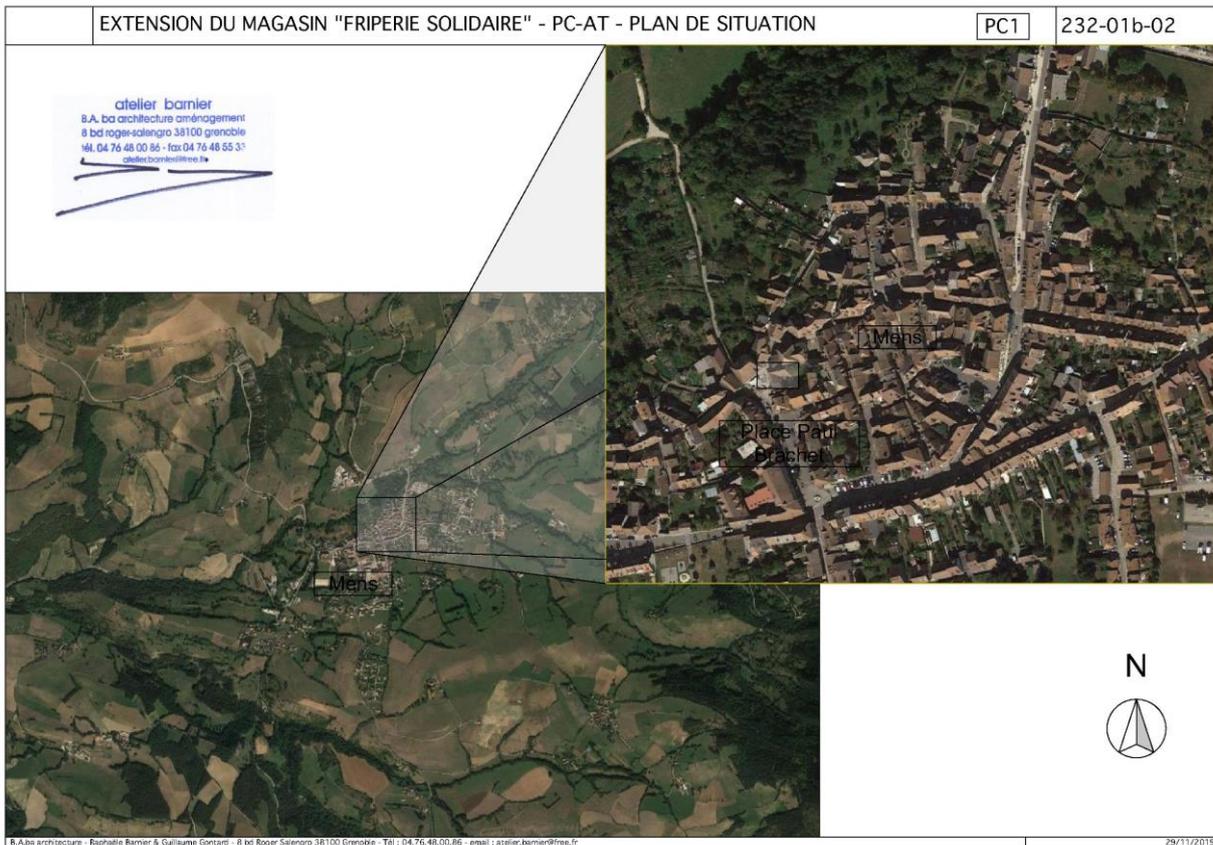
- Ragréage et pose collée sur support bois d'un revêtement pvc U4P3 en lés.

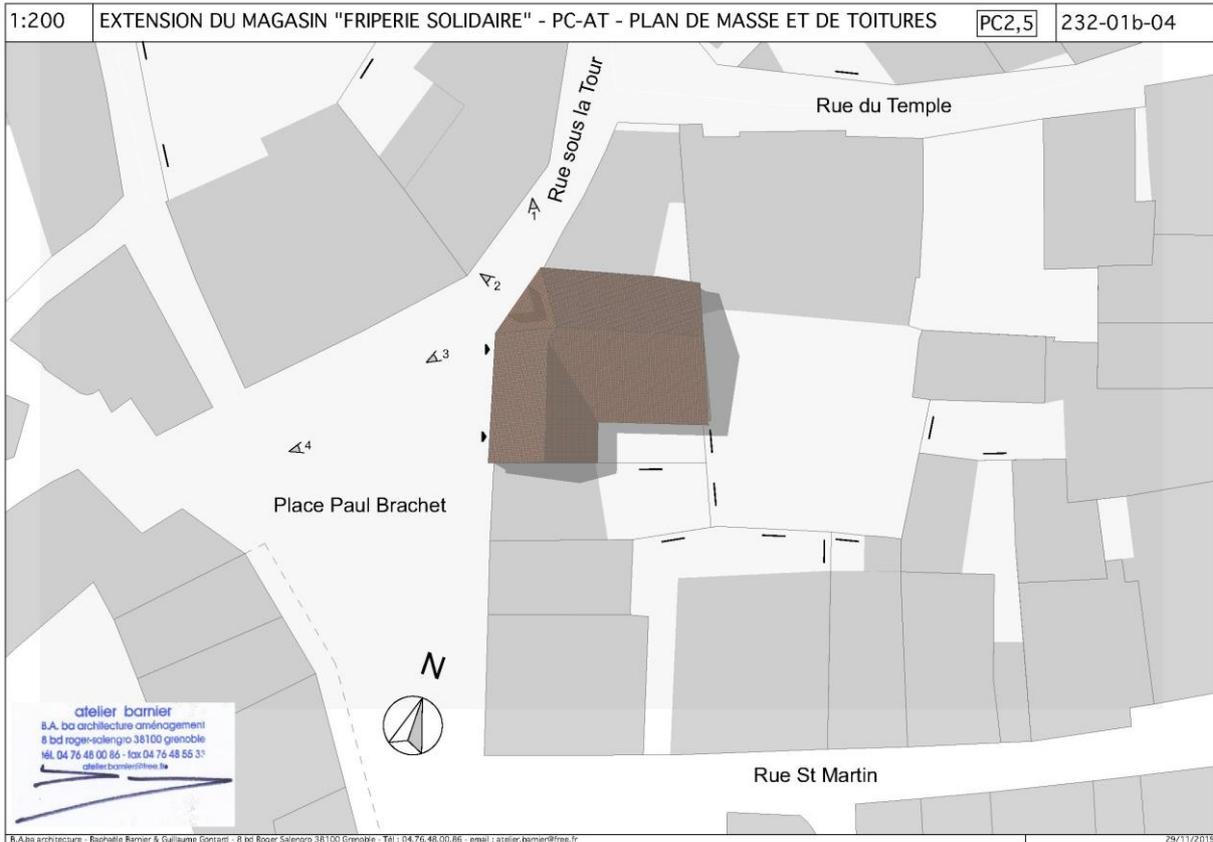
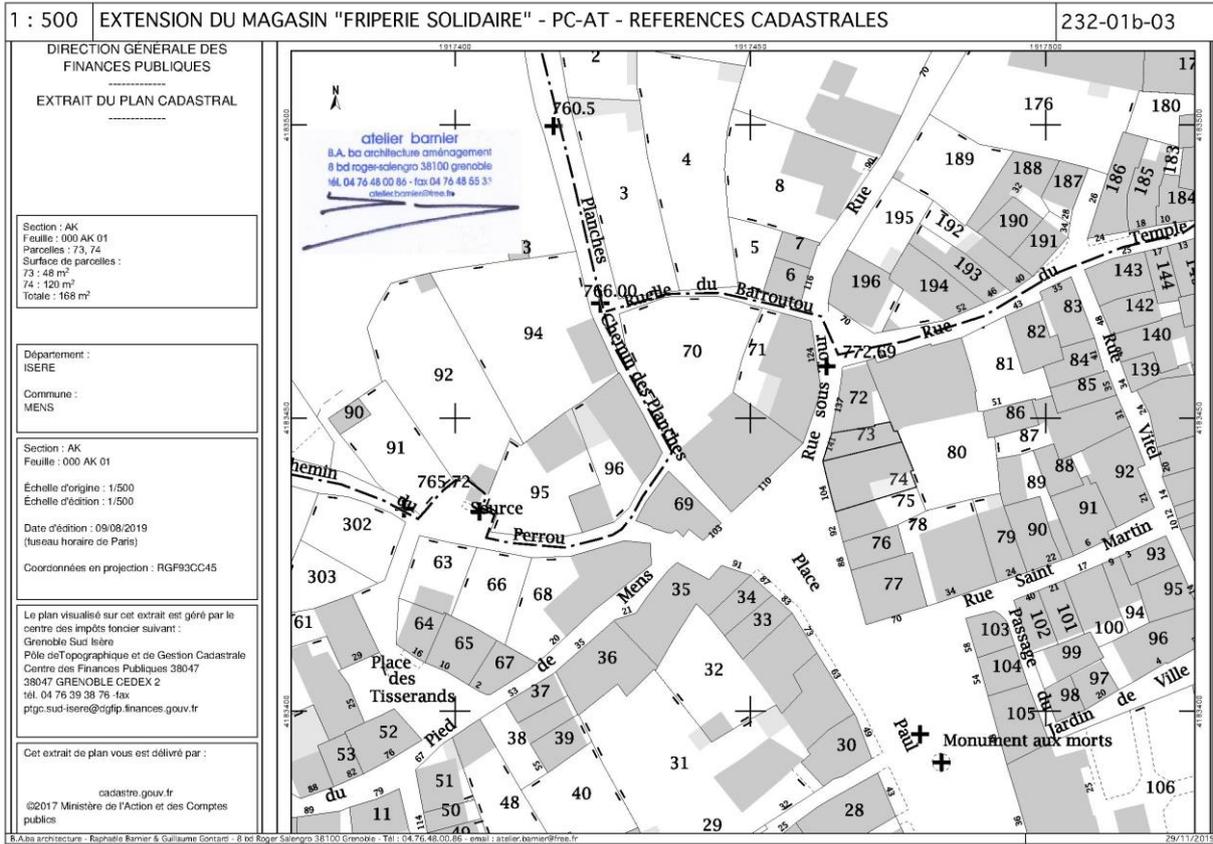
18 décembre 2019

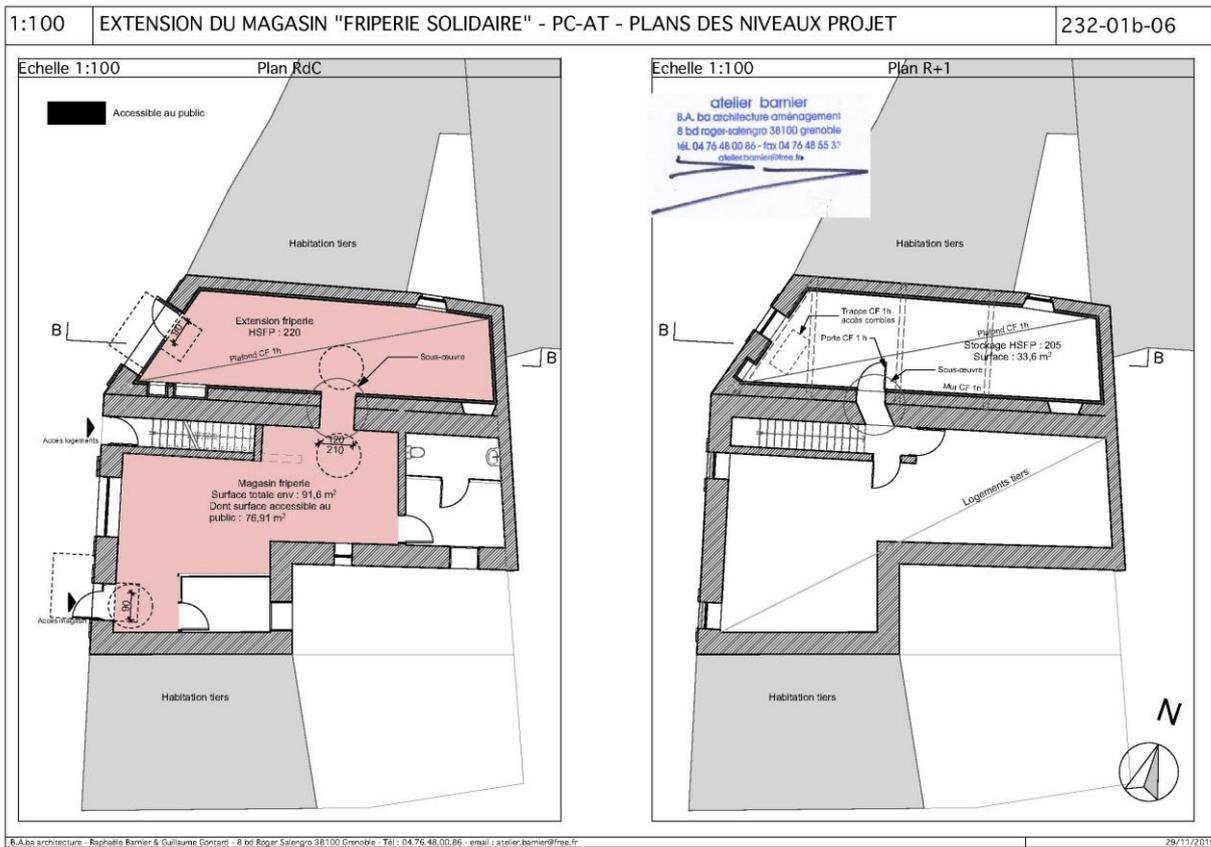
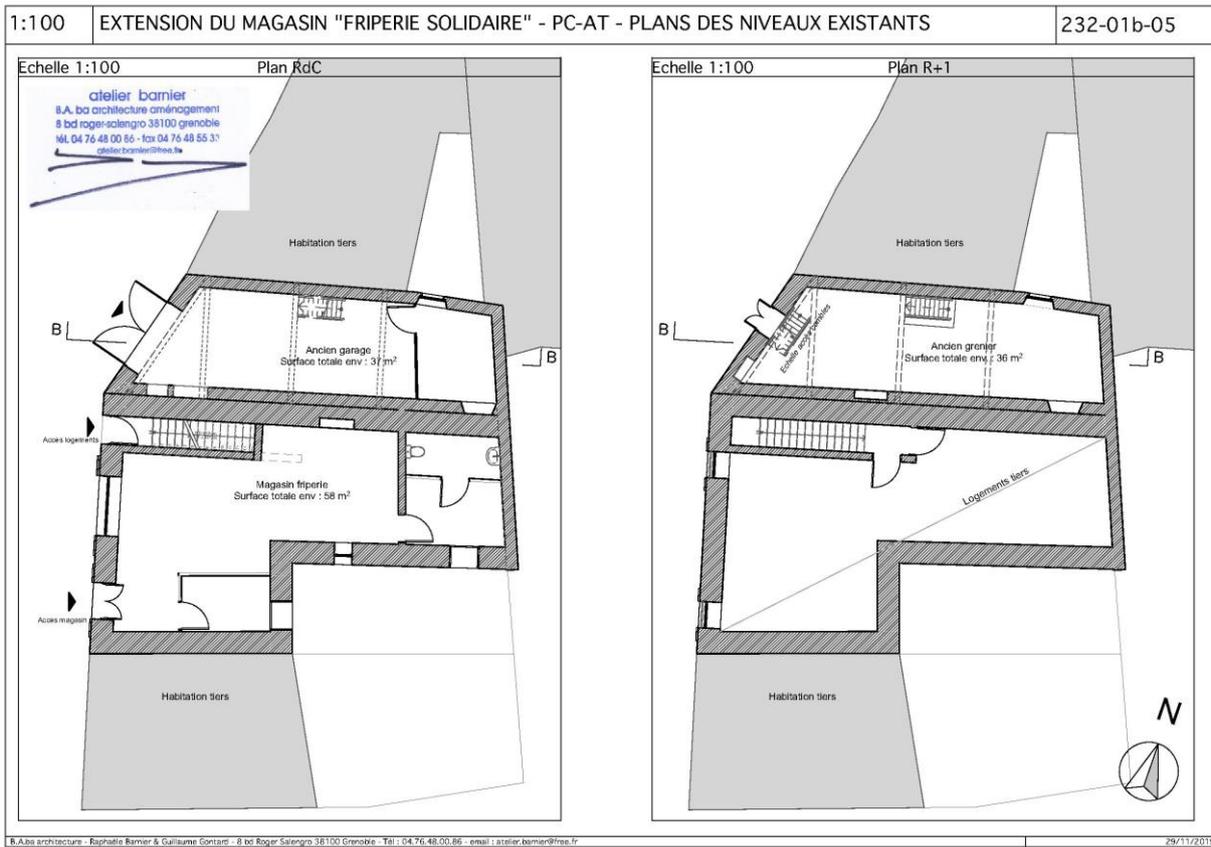
2/3



| | |
|---|--|
| PC-AT | Commune de Mens |
| 232 | MAISON GALLAND EXTENSION DU MAGASIN "FRIPERIE SOLIDAIRE" MENS |
| 01b | PLAN DE SITUATION REFERENCES CADASTRALES PLAN DE MASSE PLAN DES NIVEAUX COUPES FACADES PHOTOS DE L'ENVIRONNEMENT |
| | échelles : 1/200 - 1/100 grenoble le 29/11/2019 indice b : 07/02/2020 |
| B.A.ba ARCHITECTURE-AMENAGEMENT atelier barnier | sarl d'architecture inscrite à l'ordre sous le n° 355 raphaële barnier et guillaume gontard architectes 8 boulevard roger salengro 38100 grenoble tél : 04 76 48 00 86 mail : atelier.barnier@free.fr tous droits de reproduction d'adaptation et de cession réservés aux auteurs |
| |  |







| | | | |
|--|---|-----------|------------|
| 1:100 | EXTENSION DU MAGASIN "FRIPERIE SOLIDAIRE" - PC-AT - COUPE & FACADE EXISTANTE & PROJET | PC3,5 | 232-01b-07 |
| Echelle 1:100 | Façade Ouest | Existante | |
| | | | |
| Echelle 1:100 | Façade Ouest | Projet | |
| | | | |
| Echelle 1:100 | COUPE BB | Existante | |
| | | | |
| Echelle 1:100 | COUPE BB | Projet | |
| | | | |
| <small>B.Absa architecture - Raphaële Barner & Guillaume Gontars - 8 bd Roger Salengro 38100 Grenoble - Tél : 04.76.48.00.86 - email : atelier.barner@free.fr</small> <small>29/11/2019</small> | | | |

| | | | |
|--|---------|---------|------------|
| EXTENSION DU MAGASIN "FRIPERIE SOLIDAIRE" - PC-AT - PHOTOS 1-3 | | PC7 | 232-01b-08 |
| PHOTO 1 | PHOTO 2 | PHOTO 3 | |
| | | | |
| | | | |
| <small>B.Absa architecture - Raphaële Barner & Guillaume Gontars - 8 bd Roger Salengro 38100 Grenoble - Tél : 04.76.48.00.86 - email : atelier.barner@free.fr</small> <small>29/11/2019</small> | | | |



EXTENSION DU MAGASIN "FRIPERIE SOLIDAIRE" - PC-AT - PHOTO 4

PC8

232-01b-09



EXTENSION DU MAGASIN "FRIPERIE SOLIDAIRE" - PC-AT - INSERTION SUR PHOTO 4

PC6

232-01b-10



Votre Agent Général
M MORANDEAU DENIS
26 AV VICTOR HUGO
84200 CARPENTRAS
☎ **0490630038**
📠 **04 90 60 53 46**



Assurance et Banque

N°ORIAS **13 004 668 (DENIS MORANDEAU)**
Site ORIAS www.orias.fr

DI BARTOLOMEO LOUIS
7 ALLEE LOUIS COMBE
38450 VIF

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **08/11/2017**

Vos références

Contrat
10103272104
Client
2918272004

Date du courrier
05 novembre 2019

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
DI BARTOLOMEO LOUIS

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10103272104** ayant pris effet le **08/11/2017**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS ADHERENT DE LA FRANCHISE
ACTIV'EXPERTISE

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/11/2019** au **01/11/2020** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Matthieu Bébéar
Directeur Général Délégué



AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 - Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 264-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

1/2



Vos références

Contrat
10103272104
 Client
2918272004

Nature des garanties

| Nature des garanties | Limites de garanties en € |
|--|--|
| Tous dommages corporels, matériels et Immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après) | 9 000 000 € par année d'assurance |
| Dont : Dommages corporels | 9 000 000 € par année d'assurance |
| Dommages matériels et Immatériels consécutifs confondus | 1 200 000 € par année d'assurance |

Autres garanties

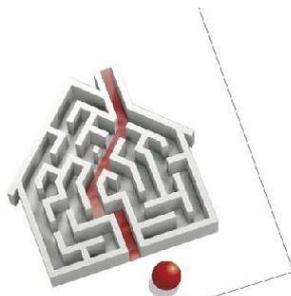
| Nature des garanties | Limites de garanties en € |
|---|--|
| Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales) | 750 000 € par année d'assurance |
| Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus) | 500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre |
| Dommages Immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales) | 150 000 € par année d'assurance |
| Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières) | 150 000 € par sinistre |
| Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières) | 30 000 € par sinistre |

C.G. : Conditions Générales du contrat.

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 • AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S Paris. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 959 • AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

2/2





Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI4484 Version 002

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur DI BARTOLOMEO Louis

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

| | |
|-----------------------------|--|
| Amiante sans mention | Amiante Sans Mention* Date d'effet : 18/08/2017 - Date d'expiration : 17/08/2022 |
| DPE individuel | Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 30/10/2017 - Date d'expiration : 29/10/2022 |
| Electricité | Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 11/07/2017 - Date d'expiration : 10/07/2022 |
| Gaz | Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 30/10/2017 - Date d'expiration : 29/10/2022 |
| Plomb | Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 18/08/2017 - Date d'expiration : 17/08/2022 |

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 30/10/2017.



* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

** Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public, répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C.I. et examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'inhalation par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles légers et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électromoté et les critères d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 4-0522
PORTÉE
CERTIFICATION
DES PERSONNES
WWW.COFRAC.FR

CPEDI FR 11 rev13

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible

ACTIV'EXPERTISE
| SÉCURISER VOTRE PROJET IMMOBILIER |

1 | OBJET DU RAPPORT D'ANALYSE

Identification de fibres amiante dans les matériaux et produits du bâti
LAB GTA 44
Analyse META : NFX 43-050 - Méthode interne ANA-MO-001
Analyse MOLP : HSG 248 (Annexe 2)

2 | CLIENT DESTINATAIRE

ACTIV'EXPERTISE - GRENOBLE SUD
7 Allée Louis COMBE
38450 Vif

3 | INFORMATIONS PRELEVEMENTS

| | | | |
|-------------------------------------|-------------------------------|------------------------------|---------------------|
| Titre du dossier * | 20/02/MAIRIE MENS/0562 | | |
| Complément d'information * | Rue Sous la Tour - 38710 MENS | | |
| Nombre d'échantillon(s) * | 43 | Préleveur * | Louis Di Bartolomeo |
| Référence interne du dossier | F25455 | Date de prélèvement * | 19/02/2020 |
| Date de réception | 02/03/2020 | Date d'analyse | 05/03/2020 |

* Informations issues des données fournies par le client sous sa responsabilité.

4 | VALIDATION DU RAPPORT D'ANALYSE

Edité le : 06/03/2020

Par : Cédric Marschal

Fonction : Directeur de Laboratoire



5 | INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

L'accréditation de la Section Essais du Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par sa portée d'accréditation. Le présent rapport d'analyse ne concerne que les échantillons soumis à analyse. Par ailleurs, le laboratoire n'étant pas en charge de l'échantillonnage, les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

6 | RESULTATS D'ANALYSE

[1] Les données ci-dessous sont de la responsabilité de la société de prélèvement.

[2] Principe de traitement (BM : broyage manuel, AC : attaque chimique, C : calcination, TT : traitement thermique et Nombre de préparation(s) réalisée(s)).

[3] Seules les analyses marquées d'une astérisque « * » sont rendues sous couvert d'accréditation.

[4] La limite de détection a été validée par le laboratoire à 0.1% du poids d'un matériau monocouche. Un résultat « Amiante non détecté » peut traduire une teneur en fibres d'amiante inférieure à cette limite de détection. Au MOLP, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0.2µm pour être optiquement observable.

| Référence Echantillon | Description (Aspect/Localisation) | P/N [2] | M [3] | Résultat (variété de fibres) [4] |
|-----------------------|---|-----------|--------|----------------------------------|
| M001-P001 [1] | Revêtement lissé ou taloché - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-1 | Matériau dur marron | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|---------------|---|-----------|--------|----------------------|
| M001-P002 [1] | Revêtement lissé ou taloché - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-2 | Matériau dur marron | | | |

Remarque : Masse insuffisante pour un archivage

| | | | | |
|---------------|---|-----------|--------|----------------------|
| M002-P003 [1] | Revêtement lissé ou taloché - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-3 | Matériau dur gris | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|---------------|---|-----------|--------|----------------------|
| M003-P004 [1] | Revêtement lissé ou taloché - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-4 | Plâtre blanc | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|---------------|----------------------------------|-----------|--------|----------------------|
| M004-P005 [1] | Joint d'assemblage - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-5 | Matériau dur gris | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|---------------|----------------------------------|-----------|--------|----------------------|
| M005-P006 [1] | Joint d'assemblage - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-6 | Matériau dur gris | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|---------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M006-P007 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-7 | Matériau dur gris - Enduit blanc | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|---------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M006-P008 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-8 | Matériau dur gris - Peinture beige | | | |

Remarque : - Néant -

| Référence Echantillon | Description (Aspect/Localisation) | P/N [2] | M [3] | Résultat (variété de fibres) [4] |
|-----------------------|--|-----------|--------|----------------------------------|
| M007-P009 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-9 | Matériau dur gris - Peinture grise | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M007-P010 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-10 | Ciment gris | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M008-P011 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-11 | Ciment gris - Peinture blanche | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M009-P012 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-12 | Ciment gris | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M010-P013 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-13 | Matériau dur gris | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M010-P014 [1] | Enduit à base de ciment lissé ou taloché - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-14 | Matériau dur beige | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M011-P015 [1] | Enduit à base de ciment lissé ou taloché - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-15 | Ciment gris | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M012-P016 [1] | Enduit à base de ciment lissé ou taloché - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-16 | Matériau dur gris clair - Matériau dur gris foncé - Plâtre blanc | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M013-P017 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-17 | Ciment gris | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M014-P018 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-18 | Matériau dur beige | | | |

Remarque : - Néant -

| Référence Echantillon | Description (Aspect/Localisation) | P/N [2] | M [3] | Résultat (variété de fibres) [4] |
|-----------------------|--|-----------|--------|----------------------------------|
| M014-P019 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-19 | Plâtre gris - Peinture grise / noire | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M015-P020 [1] | Enduit à base de ciment lissé ou taloché - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-20 | Ciment gris | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M016-P021 [1] | Enduit à base de ciment lissé ou taloché - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-21 | Matériau dur gris | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|----------------------------------|-----------|--------|----------------------|
| M017-P022 [1] | Joint d'assemblage - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-22 | Matériau dur beige | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M018-P023 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-23 | Matériau dur blanc - Peinture grise | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M019-P024 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-24 | Plâtre gris - Peinture grise | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M020-P025 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-25 | Ciment gris | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M021-P026 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 2 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-26 | Plâtre blanc | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M022-P027 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 2 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-27 | Ciment gris - Peinture grise | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M023-P028 [1] | Enduit à base de ciment lissé ou taloché - Pièce 2 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-28 | Matériau dur marron - Peinture blanche | | | |

Remarque : - Néant -

| Référence Echantillon | Description (Aspect/Localisation) | P/N [2] | M [3] | Résultat (variété de fibres) [4] |
|-----------------------|--|-----------|--------|----------------------------------|
| M024-P029 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 2 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-29 | Plâtre blanc - Peinture blanche | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M025-P030 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 2 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-30 | Ciment gris | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M026-P031 [1] | Enduit à base de ciment lissé ou taloché - Pièce 2 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-31 | Matériau dur gris | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M027-P032 [1] | Enduit à base de ciment lissé ou taloché - Pièce 2 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-32 | Ciment gris | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|----------------------------------|-----------|--------|----------------------|
| M028-P033 [1] | Joint d'assemblage - Pièce 2 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-33 | Matériau dur gris | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M029-P034 [1] | Enduit à base de ciment lissé ou taloché - Pièce 2 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-34 | Matériau dur gris - Peinture rose | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M030-P035 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 3 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-35 | Ciment gris - Peinture blanche | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M031-P036 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 3 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-36 | Matériau dur blanc | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|----------------------|
| M032-P037 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 3 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-37 | Matériau dur gris - Peinture blanche | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|----------------------------------|-----------|--------|----------------------|
| M033-P038 [1] | Joint d'assemblage - Pièce 3 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-38 | Plâtre blanc | | | |

Remarque : - Néant -

| Référence Echantillon | Description (Aspect/Localisation) | P/N [2] | M [3] | Résultat (variété de fibres) [4] |
|-----------------------|--|-----------|--------|----------------------------------|
| M034-P039 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 3 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-39 | Matériau dur gris - Peinture beige | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|----------------------------------|-----------|--------|-----------------------------|
| M035-P040 [1] | Joint d'assemblage - Pièce 3 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-40 | Plâtre blanc | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|-----------------------------|
| M036-P041 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 3 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-41 | Ciment gris - Peinture beige | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|-----------------------------|
| M037-P042 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 1 [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-42 | Enduit gris | | | |

Remarque : - Néant -

| | | | | |
|----------------------|--|-----------|--------|-----------------------------|
| M038-P043 [1] | Enduit à base de plâtre lissé ou taloché - Pièce 3 - Escalier accès logement tiers [1] | BM + AC/1 | META * | Amiante non détecté. |
| F25455-43 | Plâtre blanc | | | |

Remarque : Masse insuffisante pour un archivage

Constat de risque d'exposition au plomb CREP



Numéro de dossier : 20/02/MAIRIE MENS/0562
Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030
Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011
Date du repérage : 19/02/2020

Adresse du bien immobilier

Localisation du ou des bâtiments :

Département :**Isère**

Adresse :**rue Sous la Tour**

Commune :**38710 MENS**

Section cadastrale Feuille 000 AK 01,

Parcelle numéro 73 et 74,

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Donneur d'ordre :

Mme ARGOUD Alice

10 place de la mairie

38710 MENS

Propriétaire :

MAIRIE

10 place de la mairie

38710 MENS

Le CREP suivant concerne :

| | | | |
|--|------------------------------------|---------------------------------------|---|
| X | Les parties privatives | X | Avant la vente |
| | Les parties occupées | | Avant la mise en location |
| | Les parties communes d'un immeuble | | Avant travaux <i>N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i> |
| L'occupant est : | | Sans objet, le bien est vacant | |
| Nom de l'occupant, si différent du propriétaire | | | |
| Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans | | NON | Nombre total : 0 Nombre d'enfants de moins de 6 ans : 0 |

Société réalisant le constat

| | |
|---|--------------------------------|
| Nom et prénom de l'auteur du constat | Louis Di Bartolomeo |
| N° de certificat de certification | CDPI 4484 le 18/08/2017 |
| Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC | I.Cert |
| Organisme d'assurance professionnelle | AXA |
| N° de contrat d'assurance | 101003272104 |
| Date de validité : | 01/11//2020 |

Appareil utilisé

| | |
|--|-----------------------|
| Nom du fabricant de l'appareil | FONDIS |
| Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil | FEN X / 2-0257 |
| Nature du radionucléide | 109 Cd |
| Date du dernier chargement de la source | 25/07/2018 |
| Activité à cette date et durée de vie de la source | 850 MBq |

Conclusion des mesures de concentration en plomb

| | Total | Non mesurées | Classe 0 | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
|-------------------------------|-------|--------------|----------|----------|----------|----------|
| Nombre d'unités de diagnostic | 22 | 3 | 19 | 0 | 0 | 0 |
| % | 100 | 14 % | 86 % | 0 % | 0 % | 0 % |

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par Louis Di Bartolomeo le 19/02/2020 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.



Lors de la présente mission il n'a pas été repéré de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| 1. Rappel de la commande et des références réglementaires | 3 |
| 2. Renseignements complémentaires concernant la mission | 3 |
| 2.2 <i>Le laboratoire d'analyse éventuel</i> | 4 |
| 2.3 <i>Le bien objet de la mission</i> | 4 |
| 3. Méthodologie employée | 4 |
| 3.1 <i>Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X</i> | 5 |
| 3.2 <i>Stratégie de mesurage</i> | 5 |
| 3.3 <i>Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire</i> | 5 |
| 4. Présentation des résultats | 5 |
| 5. Résultats des mesures | 6 |
| 6. Conclusion | 8 |
| 6.1 <i>Classement des unités de diagnostic</i> | 8 |
| 6.2 <i>Recommandations au propriétaire</i> | 9 |
| 6.3 <i>Commentaires</i> | 9 |
| 6.4 <i>Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti</i> | 9 |
| 6.5 <i>Transmission du constat à l'agence régionale de santé</i> | 9 |
| 7 Obligations d'informations pour les propriétaires | 10 |
| 8 Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb | 10 |
| 8.1 <i>Textes de référence</i> | 10 |
| 8.2 <i>Ressources documentaires</i> | 11 |
| 9 Annexes : | 11 |
| 9.1 <i>Notice d'Information</i> | 12 |
| 9.2 <i>Illustrations</i> | 12 |
| 9.3 <i>Analyses chimiques du laboratoire</i> | 12 |

Nombre de pages de rapport : 13

Liste des documents annexes :

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 3

1. Rappel de la commande et des références réglementaires

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

| | | |
|--|---|--|
| Nom du fabricant de l'appareil | FONDIS | |
| Modèle de l'appareil | FEN X | |
| N° de série de l'appareil | 2-0257 | |
| Nature du radionucléide | 109 Cd | |
| Date du dernier chargement de la source | 25/07/2018 | Activité à cette date et durée de vie : 850 MBq |
| Autorisation ASN (DGSNR) | N° T380743 | Date d'autorisation 25/06/2018 |
| | Date de fin de validité de l'autorisation 02/07/2023 | |
| Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR) | BELLUSSI Théo | |
| Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR) | Di BARTOLOMEO | |

Étalon : **FONDIS ; 1,01 mg/cm² +/- 0,01 mg/cm²**

| Vérification de la justesse de l'appareil | n° de mesure | Date de la vérification | Concentration (mg/cm ²) |
|---|--------------|-------------------------|-------------------------------------|
| Etalonnage entrée | 1 | 19/02/2020 | 1 (+/- 0,1) |
| Etalonnage sortie | 40 | 19/02/2020 | 1 (+/- 0,1) |

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

| Nom du laboratoire d'analyse | Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse |
|---------------------------------|--|
| Nom du contact | - |
| Coordonnées | - |
| Référence du rapport d'essai | - |
| Date d'envoi des prélèvements | - |
| Date de réception des résultats | - |

2.3 Le bien objet de la mission

| | |
|---|---|
| Adresse du bien immobilier | rue Sous la Tour 38710 MENS |
| Description de l'ensemble immobilier | Autre bâtiment de culture et de loisirs Le diagnostic a été réalisé en fonction du cahier des charges du bureau d'architecture fourni par la mairie. |
| Année de construction | < 1949 |
| Localisation du bien objet de la mission | Section cadastrale Feuille 000 AK 01, Parcelle numéro 73 et 74, |
| Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes) | MAIRIE 10 place de la mairie 38710 MENS |
| L'occupant est : | Sans objet, le bien est vacant |
| Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP | 19/02/2020 |
| Croquis du bien immobilier objet de la mission | Voir partie « 5 Résultats des mesures » |

Liste des locaux visités

Extension Friperie RDC - Pièce 1,

Extension Friperie RDC - Pièce 2,

Extension Friperie 1er étage - Pièce 3

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Néant

3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles, ... (*ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minimum de plomb*). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb – Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb – Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

| Concentration en plomb | Nature des dégradations | Classement |
|------------------------|----------------------------|------------|
| < seuils | | 0 |
| ≥ seuils | Non dégradé ou non visible | 1 |
| | Etat d'usage | 2 |
| | Dégradé | 3 |

5. Résultats des mesures

| | Total UD | Non mesurées | Classe 0 | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
|--|----------|--------------|------------|----------|----------|----------|
| Extension Friperie RDC - Pièce 1 | 4 | 1 (25 %) | 3 (75 %) | - | - | - |
| Extension Friperie RDC - Pièce 2 | 8 | 1 (12,5 %) | 7 (87,5 %) | - | - | - |
| Extension Friperie 1er étage - Pièce 3 | 10 | 1 (10 %) | 9 (90 %) | - | - | - |
| TOTAL | 22 | 3 (14 %) | 19 (86 %) | - | - | - |

Extension Friperie RDC - Pièce 1

Nombre d'unités de diagnostic : 4 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

| N° | Zone | Unité de diagnostic | Substrat | Revêtement apparent | Localisation mesure | Mesure (mg/cm²) | Etat* de conservation | Classement UD | Observation |
|----|---------------------|---------------------|----------|---------------------|---------------------|-----------------|-----------------------|---------------|-----------------------|
| 2 | | Mur | Plâtre | Peinture | partie basse (< 1m) | 0,5 | | 0 | |
| 3 | partie haute (> 1m) | | | | 0,3 | | | | |
| - | | Plafond | Bois | | Non mesurée | - | | NM | Absence de revêtement |
| 4 | | Porte | Bois | Peinture | partie basse (< 1m) | 0,2 | | 0 | |
| 5 | partie haute (> 1m) | | | | 0 | | | | |
| 6 | | Huisserie Porte | Bois | Peinture | partie basse (< 1m) | 0,2 | | 0 | |
| 7 | partie haute (> 1m) | | | | 0,1 | | | | |

Extension Friperie RDC - Pièce 2

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

| N° | Zone | Unité de diagnostic | Substrat | Revêtement apparent | Localisation mesure | Mesure (mg/cm²) | Etat* de conservation | Classement UD | Observation |
|----|---------------------|------------------------------|----------|---------------------|---------------------|-----------------|-----------------------|---------------|-----------------------|
| 8 | | Mur | Plâtre | Peinture | partie basse (< 1m) | 0,2 | | 0 | |
| 9 | partie haute (> 1m) | | | | 0,7 | | | | |
| - | | Plafond | Bois | | Non mesurée | - | | NM | Absence de revêtement |
| 10 | | Fenêtre intérieure | Métal | Peinture | partie basse | 0,2 | | 0 | |
| 11 | partie haute | | | | 0,5 | | | | |
| 12 | | Huisserie Fenêtre intérieure | Métal | Peinture | partie basse | 0,2 | | 0 | |
| 13 | partie haute | | | | 0,1 | | | | |
| 14 | | Fenêtre extérieure | Métal | Peinture | partie basse | 0,6 | | 0 | |
| 15 | partie haute | | | | 0,4 | | | | |
| 16 | | Huisserie Fenêtre extérieure | Métal | Peinture | partie basse | 0,4 | | 0 | |
| 17 | partie haute | | | | 0,2 | | | | |
| 18 | | Porte | Bois | Peinture | partie basse (< 1m) | 0,7 | | 0 | |
| 19 | partie haute (> 1m) | | | | 0,2 | | | | |
| 20 | | Huisserie Porte | Bois | Peinture | partie basse (< 1m) | 0,4 | | 0 | |
| 21 | partie haute (> 1m) | | | | 0,3 | | | | |

Extension Friperie 1er étage - Pièce 3

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

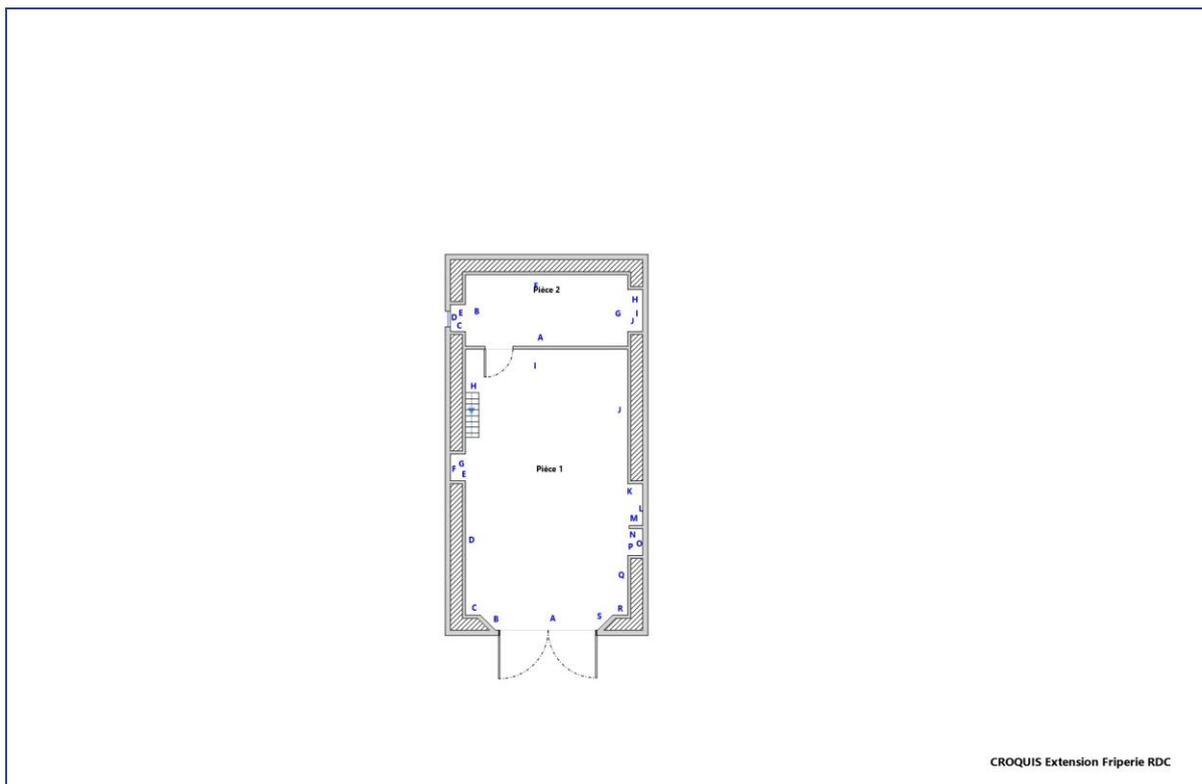
| N° | Zone | Unité de diagnostic | Substrat | Revêtement apparent | Localisation mesure | Mesure (mg/cm²) | Etat* de conservation | Classement UD | Observation |
|----|---------------------|--------------------------------|----------|---------------------|---------------------|-----------------|-----------------------|---------------|-----------------------|
| 22 | | Mur | plâtre | peinture | partie basse (< 1m) | 0,6 | | 0 | |
| 23 | partie haute (> 1m) | | | | 0,3 | | | | |
| - | | Plafond | Bois | | Non mesurée | - | | NM | Absence de revêtement |
| 24 | | Fenêtre 1 intérieure | Bois | Peinture | partie basse | 0,3 | | 0 | |
| 25 | partie haute | | | | 0,4 | | | | |
| 26 | | Huisserie Fenêtre 1 intérieure | Bois | Peinture | partie basse | 0 | | 0 | |
| 27 | partie haute | | | | 0,2 | | | | |
| 28 | | Fenêtre 1 extérieure | Bois | Peinture | partie basse | 0,2 | | 0 | |

| | | | | | | | | |
|----|--|--------------------------------|------|----------|--------------|-----|---|--|
| 29 | | | | | partie haute | 0,7 | | |
| 30 | | | | | partie basse | 0,4 | | |
| 31 | | Huisserie Fenêtre 1 extérieure | Bois | Peinture | partie haute | 0,6 | 0 | |
| 32 | | | | | partie basse | 0,4 | | |
| 33 | | Fenêtre 2 intérieure | Bois | Peinture | partie haute | 0,7 | 0 | |
| 34 | | | | | partie basse | 0,1 | | |
| 35 | | Huisserie Fenêtre 2 intérieure | Bois | Peinture | partie haute | 0,5 | 0 | |
| 36 | | | | | partie basse | 0,7 | | |
| 37 | | Fenêtre 2 extérieure | Bois | Peinture | partie haute | 0,4 | 0 | |
| 38 | | | | | partie basse | 0,7 | | |
| 39 | | Huisserie Fenêtre 2 extérieure | Bois | Peinture | partie haute | 0,4 | 0 | |

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation.

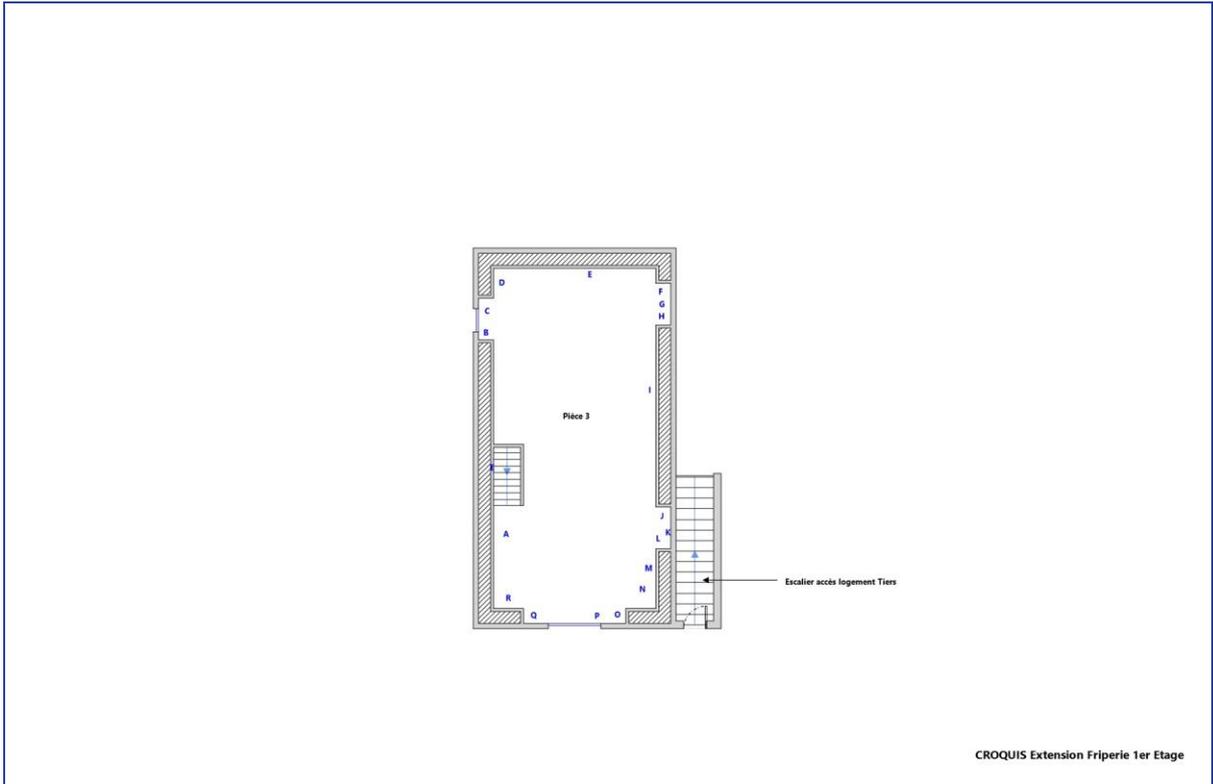
* L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

Localisation des mesures sur croquis de repérage

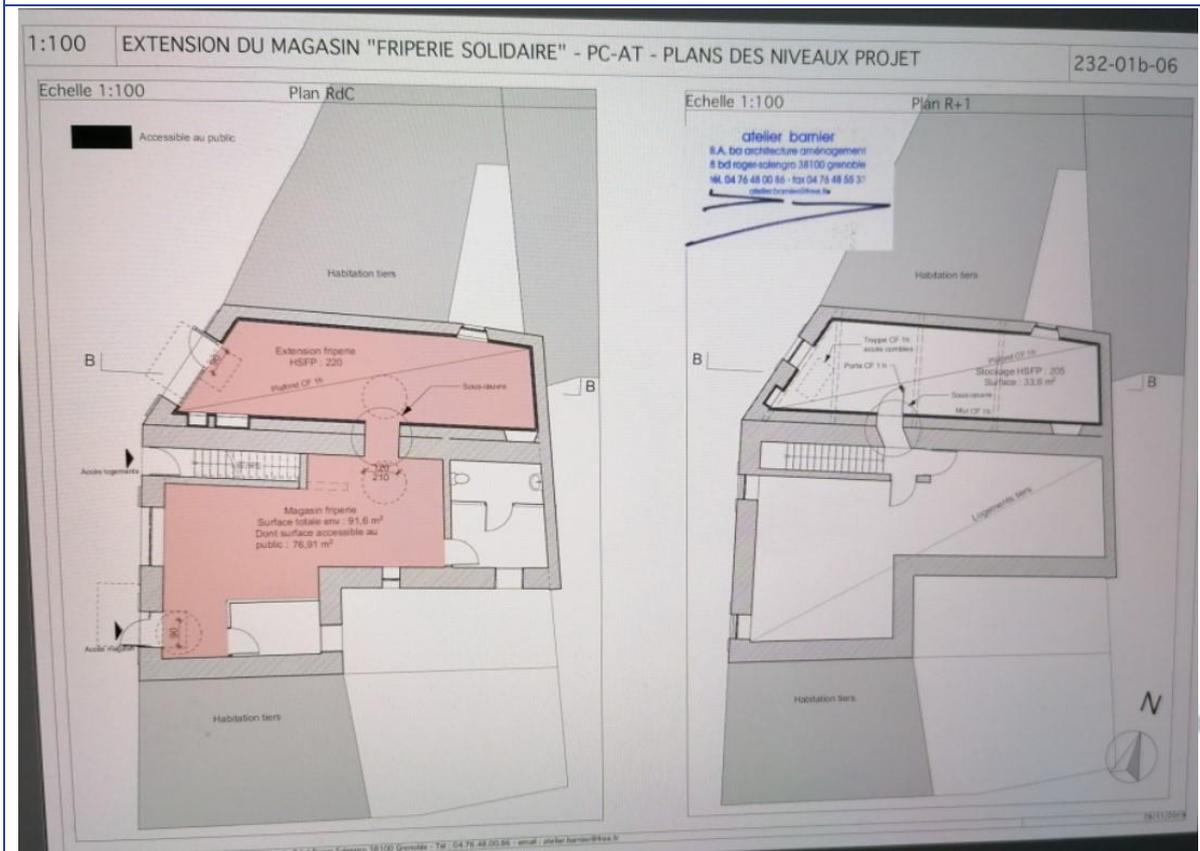


CROQUIS Extension Friperie RDC





CROQUIS Extension Friperie 1er Etage



6. Conclusion

6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

| | Total | Non mesurées | Classe 0 | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
|-------------------------------|-------|--------------|----------|----------|----------|----------|
| Nombre d'unités de diagnostic | 22 | 3 | 19 | 0 | 0 | 0 |
| % | 100 | 14 % | 86 % | 0 % | 0 % | 0 % |

6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il n'a pas été repéré de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

6.3 Commentaires

Constatations diverses :

Néant

Validité du constat :

Du fait de l'absence de revêtement contenant du plomb ou la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations inférieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, il n'y a pas lieu de faire établir un nouveau constat à chaque mutation. Le présent constat sera joint à chaque mutation

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

M.FAURE

6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

Situations de risque de saturnisme infantile

| | |
|-----|---|
| NON | Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3 |
| NON | L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3 |

Situations de dégradation de bâti

| | |
|-----|--|
| NON | Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré |
| NON | Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce |
| NON | Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité. |

6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

| | |
|-----|--|
| NON | Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique. |
|-----|--|

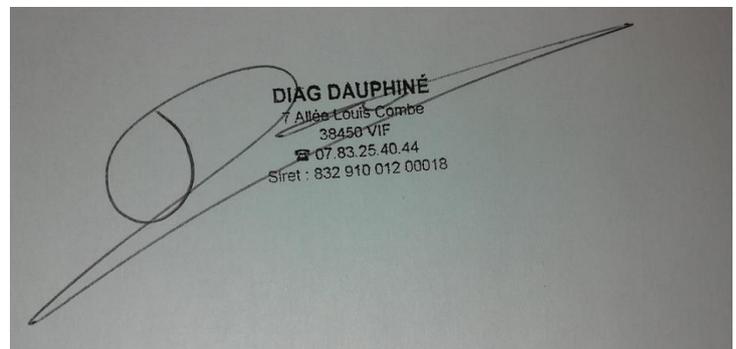
En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)**

Fait à **MENS**, le **19/02/2020**

Par : Louis Di Bartolomeo



7. Obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

8.1 Textes de référence

Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 07 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

8.2 Ressources documentaires

Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, Aide au choix d'une technique de traitement, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb».

Sites Internet :

- **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) : <http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- **Ministère chargé du logement** : <http://www.logement.gouv.fr>
- **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** : <http://www.anah.fr/> (fiche *Peintures au plomb* disponible, notamment)
- **Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** : <http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

9. Annexes

9.1 Notice d'Information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradés à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

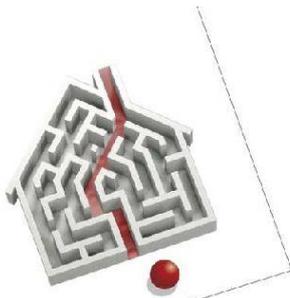
- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

9.2 Illustrations

9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI4484 Version 002

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur DI BARTOLOMEO Louis

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

| | |
|-----------------------------|--|
| Amiante sans mention | Amiante Sans Mention* Date d'effet : 18/08/2017 - Date d'expiration : 17/08/2022 |
| DPE individuel | Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 30/10/2017 - Date d'expiration : 29/10/2022 |
| Electricité | Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 11/07/2017 - Date d'expiration : 10/07/2022 |
| Gaz | Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 30/10/2017 - Date d'expiration : 29/10/2022 |
| Plomb | Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 18/08/2017 - Date d'expiration : 17/08/2022 |

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 30/10/2017.



* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C.1 et examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



CPE DI DR 11 rev13

REGISTREZ VOTRE PROJET IMMOBILIER